

## FINANCES

### **Mandat spécial pour la participation au 21<sup>ème</sup> congrès du Club des villes et territoires cyclables les 10, 11, 12 octobre 2017 à Marseille**

Remboursement des frais de mission

#### EXPOSE DES MOTIFS

Pour les collectivités locales, les associations et les élus, l'information et la formation sur les enjeux du vélo deviennent essentiels.

Les acteurs de la mobilité durable ne cessent de souligner les atouts de la complémentarité des modes alternatifs à l'utilisation de la voiture personnelle et le gisement de solutions qu'offrent leurs multiples combinaisons. Gisement aujourd'hui amplifié par le numérique qui facilite ces solutions de mobilité et accélère les mutations. Publiques et privées, collaboratives et individuelles, les solutions de mobilité qui font appel au vélo et à la mobilité active contribuent à cette révolution.

Pendant 3 jours, des centaines de villes participantes sont attendues autour d'un contenu riche, de moments conviviaux et d'une programmation exhaustive :

- Une plénière ouverte sur l'essor du vélo dans les villes du monde,
- Des ateliers connectés aux préoccupations des aménageurs et des décideurs : le vélo sans couture, la cyclologistique, les incitations économiques, l'intermodalité vélo et transport public, le vélo dans le périurbain,
- Au cœur de l'exposition des 26<sup>ème</sup> Rencontres nationales du transport public, l'espace « mobilités actives » pour découvrir les meilleurs produits, services et conseils, vélos, stationnement, comptage, location...

Ce congrès aura ainsi pour objet d'échanger, de promouvoir des solutions de mobilité alternative, d'affirmer et d'assurer le développement du vélo et des mobilités actives.

Ce déplacement sur 3 jours occasionne notamment des frais d'hébergement qui dépassent le forfait journalier en vigueur.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à Stéphane Prat, adjoint en charge de l'écologie urbaine pour participer à ce congrès.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **FINANCES**

### **4) Mandat spécial pour la participation au 21<sup>ème</sup> congrès du Club des villes et territoires cyclables les 10, 11, 12 octobre 2017 à Marseille**

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2123-18 et suivant et R. 2123-22-1,

considérant que le 21<sup>ème</sup> congrès du Club des villes et territoires cyclables organisées sur ces trois jours entre pleinement dans le champ des compétences municipales,

considérant, dès, lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à Stéphane Prat, adjoint en charge de l'écologie urbaine et du Plan climat-énergie afin qu'il participe aux journées précitées dans le cadre de son mandat,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre d'un mandat spécial,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

par 34 voix pour et 10 voix contre

**ARTICLE 1 :** ACCORDE un mandat spécial à Stéphane Prat, adjoint en charge de l'écologie urbaine et du Plan climat-énergie afin qu'il se rende au 21<sup>ème</sup> congrès du Club des villes et territoires cyclables les 10, 11, 12 octobre 2017 à Marseille.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

. Aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport et droits d'accès au colloque,

. Dans la limite de 300 euros par jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 26 SEPTEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 SEPTEMBRE 2017